

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf Septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 12 Septembre 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 12 Septembre 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Marie-Claude JOLY - Brigitte DURAND - Patrick DUVIC - Antoine FONT - Carole CHEVREUX et Mr Jean-Pierre MONS, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Anne-Marie GERVAIS à Mme Sandrine LION - Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS - Mr Patrice VERITE à Mme Régine CATIN

Absents : Mr Jacques CAILLEUX

Secrétaire de séance : Mr Philippe BOURGEOIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10 Juillet 2017.

1 - ZAC DU CLOS DES PERDRIELLES

Lors du dernier Conseil Municipal, Mr LECLERC, du cabinet Alter public, a présenté le dessin accepté par l'ABF des quatre parcelles situées le long de la rue des Perdrielles ainsi que le dossier de validation de la ZAC comprenant quatre délibérations :

- Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) modifié
- Le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) révisé au 31 Décembre 2016
- Le dossier de réalisation de la ZAC (zone d'Aménagement Concerté) :
 - o Approbation du dossier de réalisation
 - o Approbation du programme des équipements publics

Compte tenu de l'absence d'un certain nombre de collègues et de la modification du CRAC qui nécessite une réflexion approfondie, Mme le Maire a proposé à tous les Conseillers municipaux de se présenter en mairie pour consulter les éléments du dossier.

Si le dossier était abandonné ce jour, la commune serait redevable de la somme de 76000€ HT au Cabinet Alter public.

Si la tranche 1 est retenue, à la fin de celle-ci, les débats porteront sur l'arrêt de l'opération ou la poursuite sur une nouvelle tranche ou la totalité de la ZAC.

Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE Urbanisation du secteur « Le Clos des Perdrielles » Demande de Déclaration d'Utilité Publique
--

Madame le Maire expose,

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et de développement de l'habitat, la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE a décidé d'engager une opération pour aménager le secteur des « Perdrielles » afin de constituer une nouvelle offre de logements plus diversifiée.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une large concertation, dont le bilan a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2014. Concernant la phase aménagement, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Perdrielles a été créée par délibération prise au cours de la même séance.